



## **CAP RENOV'HABITAT : un enjeu pour tous, des aides individualisées**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), « Cap'Rénov'Habitat » a été prolongé par la CAPI afin de poursuivre l'amélioration de son parc de logements privés anciens sur l'ensemble des 22 communes. Il ne reste plus que quelques mois pour bénéficier de ce dispositif qui s'arrêtera fin février 2017.

### **Le dispositif :**

- CAP RENOV'HABITAT aide les **propriétaires** de l'agglomération (occupants ou bailleurs), qui souhaitent entreprendre des **travaux de rénovation** pour leur logement. Ainsi, la CAPI et ses partenaires (ANAH\*, Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Isère...) **aident les ménages à financer leur projet par l'octroi de subventions, dans le cadre des travaux réalisés et selon certaines conditions.**

*(\* Sous réserve des dispositions de la réglementation ANAH en vigueur)*

### **Les objectifs de cette opération**

- **Economies d'énergie**
- **Maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées**
- **Rénovation de l'habitat**
- **Amélioration des logements locatifs**

**Les aides aux travaux de la CAPI sont comprises entre 500€ et 6 000€ selon la thématique.**

## La prise en charge des propriétaires et des locataires

Le bureau d'études Urbanis a été mandaté par la CAPI pour le suivi-animation de l'opération. L'opérateur a notamment pour missions de conseiller, d'orienter, et d'**accompagner les ménages éligibles au dispositif : vérifier l'éligibilité des propriétaires au dispositif, conseiller les propriétaires sur la faisabilité technique de leur projet lors de visites sur place, information sur les possibilités de financement et de cadrage juridique du projet, assistance administrative, technique et financière au montage des dossiers de subventions.**

Cette mission de conseil et d'assistance auprès des propriétaires et des locataires est gratuite.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : DES PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

- > **Bourgoin-Jallieu** : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois,  
de 12h à 14h  
à l'Espace Jeune, 20 place Charlie Chaplin.
- > **La Verpillière** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois,  
de 13h30 à 15h30  
au Centre social, avenue du Général de Gaulle.
- > **Nivolas-Vermelle** : le 1<sup>er</sup> mardi du mois,  
de 16h à 18h  
à la mairie de Nivolas-Vermelle, 231, rue de l'Hôtel de ville.
- > **Chèzeneuve** : le 3<sup>e</sup> mardi du mois,  
de 16h15 à 18h  
à la mairie de Chèzeneuve, 30 chemin de Chavagnant.

### Joindre Urbanis :

- > **Par téléphone** : 04 79 33 21 26 – Du lundi au jeudi de 9h à 12h / 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12.
- > **Par mail** : [chambery@urbanis.fr](mailto:chambery@urbanis.fr)

